

Trois communes de plus avec à nouveau leur marché de plein vent



Trois communes de plus avec à nouveau leur marché de plein vent

Après examen des demandes qui lui ont été adressées, Catherine Séguin, préfète du Gers, a accordé des dérogations individuelles pour la tenue des marchés alimentaires ouverts sur les communes de **Masseube**, **Marcillac** et **Samatan**.

Les maires des communes ayant obtenu une dérogation se sont engagés à réduire de façon significative le nombre d'étals présents - ainsi, Samatan va passer de 167 à 13 seulement - et à augmenter leur espacement, à contrôler les flux et les accès (- de 100 personnes), à gérer les files d'attente et à faire respecter les gestes barrière et la distanciation sociale propres à garantir la sécurité des populations.

Les présentes dérogations viennent compléter celles précédemment accordées aux communes de : **Condom** ; **Nogaro** ; **Riscle** ; **Mauvezin** ; **Saint-Clar** ; **Seissan** et **Simorre**.

S'agissant des marchés, les éventaies (1 à 2 exposants, principalement en milieu rural) ne rentrent pas dans le champ des interdictions, tant qu'ils ne génèrent pas d'afflux de population.